

ENSEIGNEMENT OPTIONNEL RUGBY

de l'enseignement agricole

le LEGTPA Auxerre la Brosse propose un enseignement optionnel de l'activité rugby. Il est mis en place pour tous les lycéen(ne)s très motivé(e)s par une pratique physique importante mais aussi par l'envie d'approfondir ses connaissances dans les activités physiques (entraînement, échauffement, stratégies, techniques etc...).

Un travail théorique complète la pratique : planification de l'entraînement, techniques et stratégiques, règlements, etc. On demande aux élèves de participer aux compétitions UNSS (2 ou 3 dans l'année) afin de mettre en pratique et de valider leurs acquis. Souscription à l'Association Sportive du lycée obligatoire (voir feuille d'inscription « les Brossards Sportifs »).

En ce qui concerne l'**enseignement optionnel rugby**, une évaluation aura lieu chaque trimestre et apparaîtra sur les bulletins. Pour les classes Générale et Technologique, les notes des bulletins comptent pour l'attribution du baccalauréat. En classe de terminale Bac Pro, l'évaluation a lieu en fin d'année et tous les points au dessus de la moyenne comptent pour le baccalauréat.

Une réunion d'information aura lieu en début d'année scolaire au cours de laquelle des précisions seront apportées aux élèves quant à l'équipement nécessaire. Des séances d'essais seront organisées jusqu'aux vacances de la Toussaint, à l'issue desquelles, tout élève engagé le sera pour la totalité de l'année.

En fonction de la période de l'année, cette activité se déroule au lycée ou sur les terrains du RCA à raison de deux séances par semaine les mardis et jeudis de 16h20 à 17h50 et/ou de 17h20 à 18h50. Les séances sont sous la responsabilité de l'enseignant d'EPS du lycée qui peut être épaulé parfois par des éducateurs en formation du RCA.

Les élèves faisant partie l'option rugby s'engagent à:

- respecter le règlement intérieur de l'établissement,
- être assidu et ponctuel aux entraînements,
- respecter le plan de travail et le suivi personnel proposés par l'enseignant,
- -apporter une tenue vestimentaire adaptée aux conditions de travail (salle, terrain, ...)
- -travailler en relative autonomie sur certaines séquences,
- -fournir, en début d'année scolaire, **un certificat médical attestant de la non contre-indication à la pratique du rugby à l'entraînement comme en compétition**.

Nom, Prénom de l'élève :
Date de naissance : Classe :
Est intéressé par l'option facultative rugby
Fait à, le

Signatures des parents

Signature de l'élève